



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Rue Reine Astrid 49/10
B-4100 Bonnelles
TVA: BE 0650 647 987
+32 471 58 07 08 | info@certigreen.be | www.certigreen.be



P.V. N°-ABI-BTD-
08/09/26-7847-CF

Date de visite:
08/09/2026

CONFORME

1^{re} visite

Raison du contrôle

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ D'UNE (PARTIE DE) NOUVELLE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE OU TRÈS BASSE TENSION

(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 - 6.4 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

Objet

Contrôleur	Arnaud Biatour
Type de bien	Maison
Adresse	Rue des Mineurs 48 - Jemeppe
Responsable	Propriétaire
Nom complet responsable	BenEro Construct
Type de demandeur	Propriétaire
Nom du demandeur	Idem
Numéro de téléphone	/
Email	Beneroconstruct@gmail.com
Numéro de TVA	BE0785825803

Photo



Références réglementaires

A.R. du 08/09/2019 RGIE- Livre 1	Nouvelle installation (6.4.6.4)
----------------------------------	---------------------------------

Installation

Tension	2x230V
Protection générale	63 A

Câble GRD

Type	Qté	Section (mm²)
EXVB	4	10 mm²
GRD	RESA	

Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)		
Intensité (A)		Sensibilité (mA)
63 A		300 mA
Diff. supplémentaire(s). ≤ 30 mA (DDRS)		
Intensité (A)		Sensibilité (mA)
63 A		30 mA
63 A		30 mA
Câble compteur-tableau		
Type	Qté	Section (mm²)
EXVB	4	10 mm²
Qté tableaux		1
Qté circuits		14
Conducteur de terre		16 mm²
Boucle à fond de fouille		N/A (bâtiment existant)

Mesures	
Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	20.6 Ω
Isolement général par rapport à la PDT	3.1 MΩ
Appareil utilisé	MES006 (Metrel MI3100S) - 20432682

Critères de contrôle	
Critère	Statut
1 - Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK
2 - Isolement général par rapport à la PDT	OK
3 - Continuité de terre	OK
4 - Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK
5 - Protection contre contacts directs	OK
6 - Protection contre contacts indirects	OK
7 - Appareillage fixe et à poste fixe	OK
8 - Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	OK
9 - Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	OK
17 - Documents, études techniques, analyses de risques	OK
18 - Risques liés à un incendie	OK

Test de différentiel(s)	
Test de déclenchement de la (des) protection(s) différentielle(s) effectué par bouton de test et par injection de courant de défaut égal à la sensibilité de la protection testée.	N/A

Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ?
--

Plombage	Oui
----------	-----

Résultat

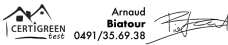
✓ CONFORME

Les schémas unifilaires et plans de position joints au rapport ont été contrôlés, datés et signés par l'agent-visiteur et le responsable de l'installation.
Installation conforme au RGIE Livre 1.

Validité :
Installation à faire de nouveau contrôler avant le 08/09/2051, soit 25 An(s) après émission du présent rapport.

Signature(s)

Arnaud Biatour



Fichiers / Photos

PDF annexes	 Benero - Rue des mineurs .pdf (voir annexe)
-------------	---

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Économie Direction générale de l'Énergie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas d'absence d'une boucle de terre conforme à l'AR du 8/9/19 - Livre 1 - 5.4.2.1.b et c., le propriétaire, gestionnaire ou exploitant peut demander une dérogation au SPF Économie Direction générale de l'Énergie, seule autorité compétente pour déterminer les mesures à prendre pour palier ce manquement.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.4.6.4) 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. Renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des Affaires économiques, Direction générale de l'Énergie, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretenir ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.

Fichiers / Photos - PDF annexes

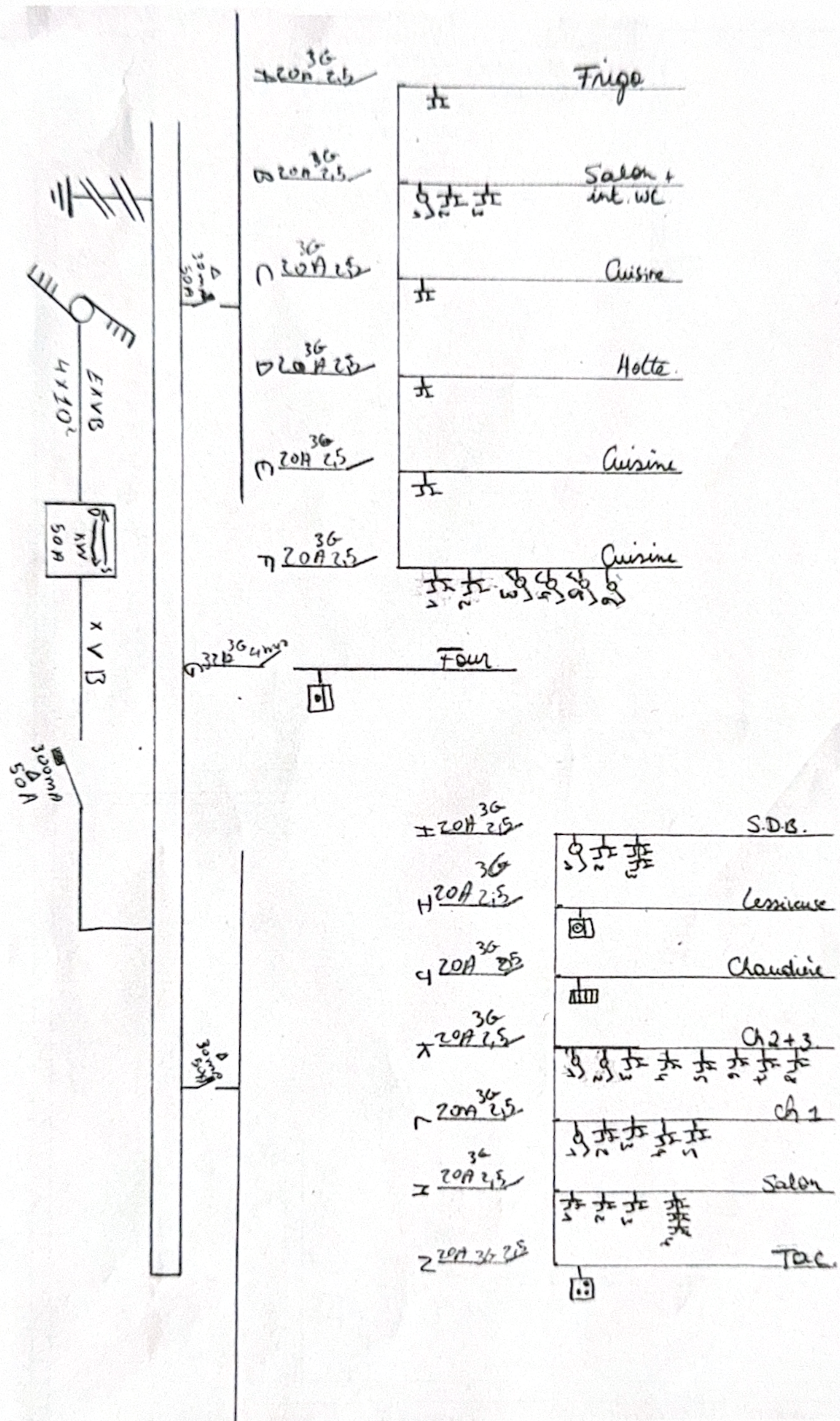
📄 Benero - Rue des mineurs .pdf
Document disponible en annexe du rapport PDF

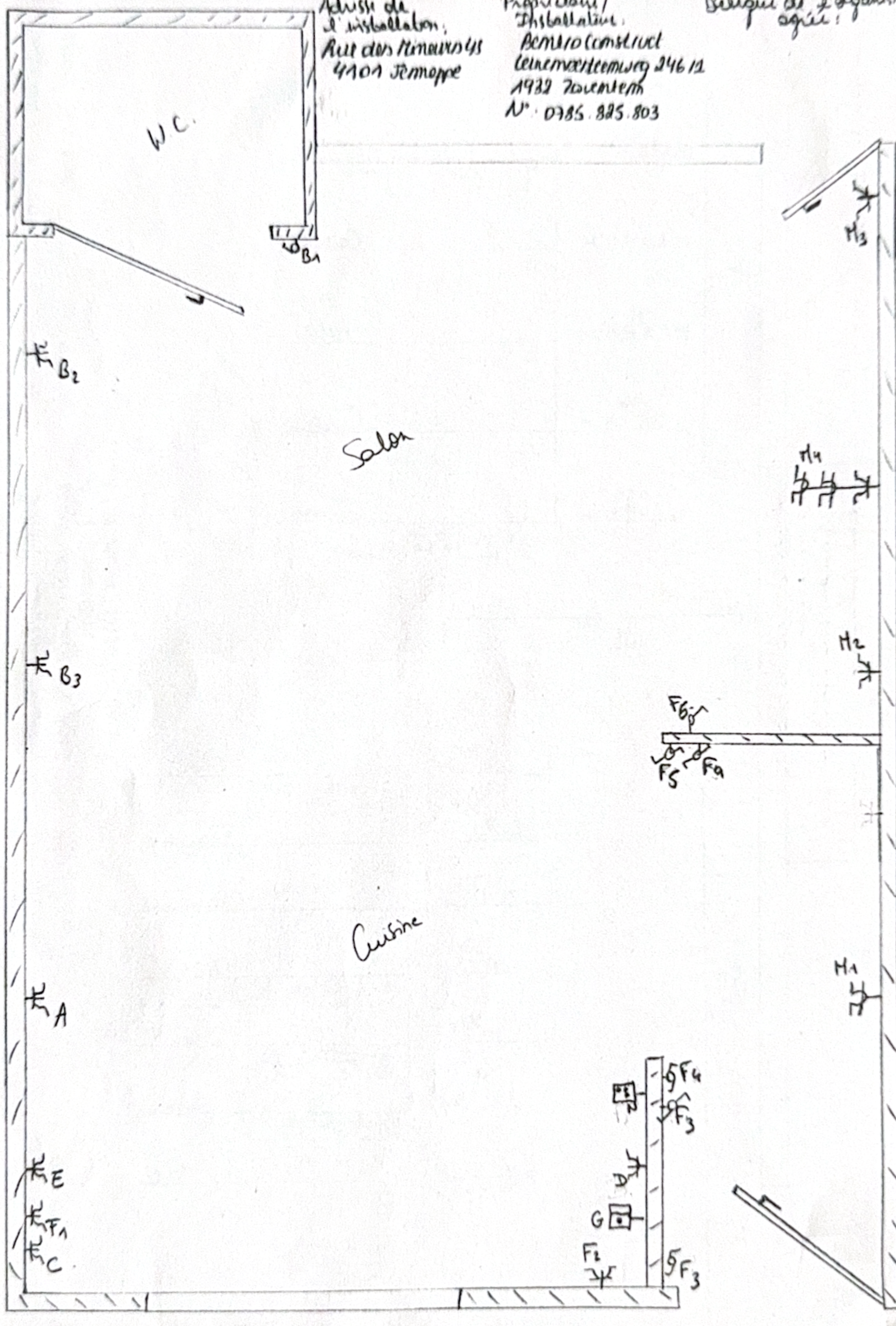
Adresse de l'installation:
Rue des Minneux 48
47001 Jernage

Propriétaire / Installateur:
Bernard Cornu
Leuvensteendweg 46 box 1
1932 Zaventem
N° entreprise: 0985.885.803

Délicie de l'organisme agréé:

Arnaud Biatour
CERTIGREEN
test 0491 35 69 38
08/03/2026





Adress de l'installation:
Rue des Minimes 45
44101 Jernolle

Propriétaire /
Installateur:
Bernard Construct
Leclercq 24612
1932 Zaventem
N°: 0785.825.803

Devis de l'entreprise
agréé:

08/03/2026

CERTIGREEN
test
0491 35 69 38
Arnaud Biatour



Arnaud
Biatour
0491 35 69 38

08/08/2026

